Fabula / Les Colloques
Les éphémères, un patrimoine à construire

Cataloguer les éphéméras. Quelques pistes de réflexion

Philippe Nieto

Pour citer cet article

Philippe Nieto, « Cataloguer les éphéméras. Quelques pistes de réflexion », *Fabula / Les colloques*, « Les éphémères, un patrimoine à construire », URL : https://www.fabula.org/colloques/document2896.php, article mis en ligne le 08 Novembre 2015, consulté le 12 Octobre 2024

Ce document a été généré automatiquement le 12 Octobre 2024

Cataloguer les éphéméras. Quelques pistes de réflexion

Philippe Nieto

En note liminaire, je voudrais faire une incise pour soumettre une précision lexicologique. Les, trop rares, historiens, bibliothécaires, bibliophiles ou bibliographes qui se sont intéressés à ce vaste ensemble d'imprimés font du cabotage entre plusieurs termes décrivant, tantôt globalement, tantôt plus précisément, ces imprimés qui ont été relégués des rayons des bibliothèques, ces exilés que Nicolas Petit[1] a décidé de nommer des « non-livres ». En français, le terme d'« éphémères » a été forgé, traduisant le mot « *ephemera* » utilisé par les anglo-saxons. Mais le terme français nous paraît peu pertinent ; l'adjectif, très « à la mode » dans les milieux culturels, est destiné à valoriser des lieux en lien avec les arts contemporains — espace, galerie ou café « éphémère »… — ; le substantif désigne plutôt une catégorie d'insectes à vie brève.

Pourquoi ne pas utiliser tout simplement le mot « ephemera », ou « *éphéméra*» avec une accentuation ; cela permet de conserver le même tronc étymologique, en évitant les connotations du terme « éphémère », tout en restant tout à fait compréhensible pour une oreille francophone. Ce mot dérivé de l'anglais — et du grec — possède l'avantage de désigner de manière univoque ce type d'imprimé.

Les éphéméras aux Archives nationales

L'un des intérêts des Archives nationales, leur chance, c'est de proposer un binôme archives-bibliothèque, sur un même lieu. C'est une occasion unique de penser une articulation entre les fonds d'archives et les collections de la bibliothèque, de réaliser une convergence des approches et des disciplines. Une seconde richesse méconnue, ou trop peu mise en valeur, de cet établissement, c'est d'avoir conservé un grand nombre d'éphémeras« enchâssés » dans des fonds d'archives.

En fin de compte, la formation de ces « gisements » d'éphéméras présents dans les dépôts d'archives ne contrarie pas le schéma général d'entrée de ce type d'imprimés dans des fonds ou collections publiques. Nous avons vu, dans d'autres interventions, que ces « non-livres » étaient le plus souvent arrivés furtivement au

[1] Nicolas Petit, *L'Éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève, xve-xviiie siècles* (préface d'Annie Parent-Charon), Paris, Klincksieck, 1997, 256 p. – IV p. de pl.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

milieu des livres ou des objets de musées — Dépôt légal compris dans un sens extensif, dossier d'œuvre ou accompagnement d'acquisition, collections de particuliers… Dans les dépôts d'archives, ces imprimés ont été conservés du fait de leur cohérence avec un *fonds* d'archive, selon un fil directeur qui est celui de la logique du « producteur » de l'archive.

Il est donc tout à fait logique que la trace de ces éphéméras dans les instruments de recherche figure principalement, et souvent exclusivement, dans les inventaires descriptifs de ces fonds d'archives, au même titre que n'importe quelle autre pièce de ces mêmes fonds. La cohérence de l'insertion de tel ou tel éphéméra dans tel ou tel fonds relève donc, soit de l'intention du producteur, soit de la décision du collecteur, soit, le plus souvent, d'un mixte de ces deux actes de sélection.

Mais, en tant que document *imprimé*, ou plus exactement *issu d'une reproduction*, cette pièce appartient également à un autre ensemble, il a de nombreux « petits frères », rejetons d'une même *matrice*. Par définition, l'éphéméra est un *multiple*, même s'il ne devait plus en exister qu'un seul exemplaire par suite de pertes ou de destruction, même si, par la plus grande des malchances, on n'avait réussi qu'à ne produire un seul exemplaire de cette pièce — ce cas d'école, hautement improbable, ne servant qu'à essayer de cerner ce qui différencie un éphéméra de toute autre document : l'intention de réaliser un multiple, quel qu'en soit le moyen — imprimerie, estampe, tampon ou reproduction manuscrite à l'identique.

En tant que *multiple*, l'éphéméra entre dans la même famille que les livres, les périodiques, tous ces hôtes habituels de nos bibliothèques. La frontière entre un éphéméra et un livre est plutôt mince et le critère plutôt arbitraire, qui se fonde principalement sur le nombre de pages d'un imprimé. Du moins en ce qui concerne ce que l'on appelle, dans le langage des bibliothécaires, des *monographies ;* les périodiques échappent à cette règle du « nombre de pages », principalement parce qu'ils sont considérés comme des *titres*, et que l'on comptabilise leur pagination cumulativement de numéro en numéro, comme s'il s'agissait d'une sorte de très longue « monographie ouverte »… En témoigne la pagination des premiers périodiques, la *Gazette* de Renaudot, par exemple, paginée en continu par année. Un occasionnel de quatre pages est plutôt un éphéméra ; un périodique de quatre pages, un livre en formation.

Mais si les *multiples* se différencient des documents originaux, c'est également sous l'angle de leur classement dans un ensemble plus vaste. Le choix qui préside à leur rangement dans tel ou tel fonds n'est pas nécessairement celui qui va remporter la décision dans tel ou tel autre fonds ; et plus il existe d'exemplaires du même multiple, plus la probabilité de les classer différemment s'accroît — qu'il s'agisse d'un livre ou d'un « non-livre ». Pour le livre, la question a été résolue, sans être peut-être explicitement posée, de manière « naturelle » pourrait-on dire : on n'a pas

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

recensé les *pièces*, les *exemplaires*, mais les *matrices*, ou plutôt la trace de ces matrices, c'est-à-dire les *éditions*.

C'est ce parti-pris méthodologique qui permet au lecteur de s'orienter dans le monde des livres, de savoir que tel ouvrage de telle bibliothèque est strictement le même que celui de telle autre, et qu'il est inutile de chercher à le lire s'il l'a déjà lu. Cela a permis, également, de constituer des catalogues collectifs, des échanges…

Deux types de catalogages

Pris par l'activité quotidienne de la gestion de leurs collections, les bibliothécaires n'ont pas toujours conscience de la différence fondamentale qui existe entre un catalogue en Unimarc[2], un inventaire de musée ou des instruments de recherche en archives.

Imaginons un conservateur du Patrimoine gérant des collections dans un musée d'arts décoratifs et de design ; imaginons ensuite que le musée conserve deux chaises Jakobsen produites en série dans les années 1960. Il existera *deux* notices distinctes sur l'inventaire du musée. En revanche, dans tout catalogue de bibliothèque on ne trouvera jamais — sauf en cas de doublonnage involontaire — *qu'une seule notice* renvoyant à deux *exemplaires* d'un même document.

Dans le détail, il existe en fait *deux* ensembles de références : un catalogue d'informations de type bibliographiques, et un catalogue d'exemplaires, recensant ce que l'on appelle dans le jargon des bibliothécaires les « données locales » — cote, sous-localisation, particularités d'exemplaires, comme un ex-libris ou un envoi de l'auteur. Dans les catalogues dits « manuels », c'est-à-dire les fichiers de tiroirs, il existait, de même deux zones bien distinctes : ce que l'on appelle le « pavé ISBD[3] », c'est-à-dire une forme plus ancienne, et plus compacte de la notice bibliographique au format MARC[4], et des données locales placées dans un autre emplacement sur la même fiche. Dans un catalogue informatisé, des notices d'exemplaires sont rattachées localement au catalogue en MARC. Ce sont les informations renseignées dans ce catalogue qui assurent l'interopérabilité, voire le regroupement dans un catalogue collectif unique, comme le Sudoc[5] par exemple en France. Un tel catalogue collectif permet d'offrir un seul ensemble de notices bibliographiques auxquelles peuvent se rattacher des dizaines et des dizaines de notices d'exemplaires.

2 Type de format MARC utilisé principalement dans les bibliothèques françaises (voir note 3).

3 Pour : International Standard Bibliographic Description.

4 Acronyme de : MAchine Readable Cataloging.

5 Système Universitaire de DOCumentation.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

On voit immédiatement la différence avec un inventaire de musée, ou d'archives. L'équivalent de « l'inventaire-catalogue », pour une bibliothèque, c'est l'ensemble des notices d'exemplaires, ou plutôt, l'ensemble des notices d'exemplaires augmenté des informations de la notice bibliographique — ces données étant comme « embarquées », implicitement dans la structure du catalogue final, puisque les notices de données locales sont rattachées à des notices bibliographiques. Mais la structure d'un catalogue de bibliothèque présente bien *deux* niveaux, matérialisant une articulation entre deux catalogues. Cette structure est, il est vrai, presque invisible pour le lecteur qui effectue ses requêtes, puisque les deux niveaux se trouvent souvent combinés dans une même interface, sur un même écran — qui rappelle un peu la fiche des antiques « fichiers manuels ». Remarquons toutefois que ce n'est pas le cas pour le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France, ou pour celui des bibliothèques municipales de la ville de Paris où les deux niveaux se trouvent bien différenciés.

Une question se pose alors. Qu'est-ce qui est décrit, au fond, dans la partie *bibliographique* du catalogue ? Certainement pas des objets physiques, avec leurs particularités propres, plutôt des entités abstraites, que l'on pourrait nommer des « éditions » — un catalogue bien fait différencie chaque édition d'un même imprimé. Or une édition est, en somme, une entité abstraite, disons l'exemplaire *idéal* produit par une même matrice indépendamment de tout accident inhérent à la vie de l'exemplaire réel ; chaque exemplaire physique *réel* se trouve, en effet, plus ou moins, « entaché » d'imperfections ou « enrichi » par des opérations spécifiques — cotation, reliure, dédicace éventuelle, etc.

Dans cette acception, la notion d'édition n'est pas loin de ressembler à une « idée » au sens platonicien du terme. L'étage principal d'un catalogue de bibliothèque se rapproche donc d'un catalogue décrivant *idéalement* des éditions. Je propose d'appeler « édition» : *le regroupement intellectuel de tous les exemplaires issus d'une même matrice, quel que soit le procédé de duplication et quel que soit la forme, la destination et l'usage des exemplaires.* Cette définition permet de ranger sous un même terme les « vrais » livres, les « non-livres », les tracts, l'impression de ville, les étiquettes de camembert… que ces pièces soient imprimées, ronéotées, estampées ou recopiées à la main.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Quel type de catalogage & quelle typologie ?

Traiter les éphéméras comme tout autre exemplaire issu d'une édition, en particulier comme des *livres*, supposerait de les collationner à deux niveaux, selon la logique de catalogage décrite plus haut : un catalogue décrivant des éditions ; des notices d'exemplaires recensant les particularités.

Dans la pratique, l'opération s'avère moins facile qu'il n'y paraît. Dans la grande famille des *multiples*, le livre possède, en effet, des caractéristiques qui facilitent son catalogage, notamment la présence d'éléments facilement repérables, le plus souvent explicitement mentionnés, utilisant les mots du langage : un titre, un ou plusieurs auteurs, un éditeur, une année d'édition, etc. Quand on y réfléchit, cela n'a rien d'étonnant, car raisonner ainsi revient à prendre la question à l'envers : les règles de catalogage ont précisément été faites pour les *livres*, l'imprimé-roi ; il est donc tout à fait logique que les livres trouvent *naturellement* leur place dans un tel type de catalogue.

Considérer le livre comme une catégorie particulière de multiple conduit à imaginer une autre manière de cataloguer, une manière de cataloguer qui ne soit pas dictée par les caractéristiques propres de ce sous-ensemble de multiple. Or, quand on rassemble une grande variété d'éphéméras, on constate que sont très souvent absents, non seulement les éléments conventionnels de description d'une édition de *livre* — auteur, titre, etc. — mais également, dans bien des cas, un texte composé dans la langue du locuteur qui est à l'origine de l'édition ; il existe de nombreux cas d'éphéméras composés uniquement d'images non légendées, voire de symboles abstraits, comme des logotypes, par exemple.

Pour compliquer l'opération de catalogage, notons que la présence d'un texte figurant sur le multiple ne facilite pas plus le travail de repérage. En effet, figurent sur les éphéméras des textes très divers occupant des statuts très différents : nom de marque, légende d'une image, slogan… De plus, il est impossible d'isoler un nombre restreint de *types* de texte permettant d'identifier des éditions — comme le sont l'auteur, le titre, l'éditeur, l'année… pour le cas particulier des livres — et, de toute façon, il serait quasi impossible de hiérarchiser ces types de textes.

Le seul dénominateur commun entre toutes ces formes de multiples, c'est l'existence obligatoire d'une matrice, d'un producteur et d'une date de sortie, que ces indications soient connues ou inconnues, et qu'elles apparaissent ou non sur les exemplaires que l'on a sous les yeux. De toute façon, il est évident que ces éléments sont très insuffisants pour décrire une édition.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Jusqu'à présent, toutes les propositions de classement des éphéméras sont fondées sur des typologies. Le rangement le plus répandu classe les éphéméras par *type de document*, selon une logique issue du monde des collectionneurs ; c'est le parti adopté par John Grand-Carteret[6] ou par Marius Audin[7] ; c'est également l'approche choisie par certains bibliothécaires et historiens du livre, comme N. Petit. Une seconde classification repose sur la distinction des *supports* — affiche, tract, brochure… Troisième solution, regrouper les pièces par *auteur*, ou, pour employer la terminologie des archivistes, par *producteur*. Marianne Carbonnier[8] propose une quatrième option : classer les éphéméras par *fonction* et par *destination*. De son côté, le thésaurus du Centre for Ephemera Studies, de l'université de Reading, penche pour un mixte mêlant *support*, *fonction* et *type de document*.

En l'absence de titre significatif, et d'auteur identifié, un repérage fin des éphéméras peut utiliser le catalogage par « mot-matières ». C'est une méthode de rangement du livre en bibliothèque, et de repérage dans un catalogue déjà éprouvé, que ce soit sous la forme d'une indexation ou d'un cadre de classement. Dans un catalogue recensant des livres, l'indexation est une information supplémentaire visant à enrichir les instruments de recherche ; l'accès principal se faisant à partir de l'auteur, ou du titre. D'ailleurs, en dépit des efforts de plusieurs générations de bibliothécaires, malgré les avancées significatives des grands systèmes de classification — Dewey ou CDU[9] — et grands réservoirs d'autorité-matières à portée internationale comme le référentiel Rameau[10], qui n'a d'intérêt réel que pour les ouvrages les plus récents, chacun sait qu'il est hasardeux de ne se fier qu'au seul référencement matière pour retrouver un document.

Or pour ces ensembles hétérogènes que constituent les fonds d'éphéméras, une indexation matière constitue, le plus souvent, la seule possibilité de classement et de référencement. Mais l'indexation d'un objet dépourvu de contenu textuel pose bien des problèmes.

On remarquera déjà que, dans les bibliothèques composées de livres, seules les catégories dites « documentaires » sont généralement affublées de mots-matières. L'indexation des livres considérés comme des fictions, des romans par exemple, paraît plus que périlleuse. Sauf à générer de grands sous-ensembles très généraux

6 John Grand-Carteret, *Vieux papiers, vieilles images : cartons d'un collectionneur*, Paris, A. Le Vasseur, 1896, XVI-543 p.

7 Marius Audin, *Histoire de l'imprimerie par l'image, t. IV, Bibelots et bilboquets*, Lyon, 1929.

8 Marianne Carbonnier, « Les "feuilles volantes" et le service des Sources de l'Histoire de France », *Bulletin d'information de l'ABF*, n° 121, 1983, p. 15-17.

9 Ce sont deux types de classification dites « décimales », car elles reposent sur une numérotation dans laquelle une série de décimales affinent les grandes classes définies par les trois premiers chiffres. Ce système, inventé par Melvil Dewey à partir de 1876, inspirera la *Classification Décimale Universelle* (CDU) imaginée par deux juristes belges en 1905, Paul Otlet et Henri Lafontaine.

10 Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié, une liste d'autorité de mots matières.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

— romans sentimentaux, drames, polars, science-fiction, etc. — dans lesquels il est très difficile d'intégrer les ouvrages littéraires les plus originaux, on ne peut décrire ce type de texte sans multiplier à l'excès les entrées-matière. Essayez, par exemple, d'indexer de la sorte *L'Éducation sentimentale*, ou *La Chartreuse de Parme*. Soit vous aboutirez à une longue liste de descriptifs de plusieurs pages, soit vous vous obligerez à sélectionner de manière drastique quelques mots-clés principaux, en ayant conscience qu'un autre catalogueur n'aurait pas nécessairement choisi les mêmes termes.

Le catalogage par description est employé, notamment, pour décrire les images dans les catalogues de certains musées. Ces catalogues oscillent entre deux pôles : l'usage d'un nombre très limité de descriptifs passe-partout, un foisonnement de mots-matières indexant le moindre pli et le moindre recoin de l'image. Comme chacun sait, un excès de « bruit documentaire » devient, en fait, un « silence documentaire », ce que j'appellerais un silence *assourdissant*.

D'autant plus qu'on aurait tort de croire que l'on pût, en multipliant les mots-clés, échapper à l'arbitraire d'un choix descriptif qui est fait *hic et nunc*, par un catalogueur enchâssé dans son temps, dans un rapport au monde, aux valeurs, aux éléments saillants qui lui paraissent les plus importants. Qui peut savoir ce qui intéressera un chercheur dans vingt, trente, quarante ans ? Dans cent ans ?

Je vais ajouter un dernier argument montrant l'inanité de la luxuriance descriptive. Imaginons résolue la question du *silence par excès de bruit*, imaginons évacuée la question du choix, un catalogueur semi-divin ayant réussi l'exploit de décrire la totalité de l'image… comment associer, en toute certitude la même notice à une autre image, dans un autre lieu de conservation, en *ayant sous les yeux uniquement le texte de la notice* ? La question ne se pose pas pour les collections des musées, qui traitent chaque item comme un objet unique ; elle se pose, en revanche, si l'on considère ces images comme des multiples. Ce n'est pas une simple hypothèse d'école. J'ai le souvenir de deux occasionnels catalans de la collection Amades qui paraissaient, au premier coup d'œil rigoureusement identiques, de texte, d'image… mais la juxtaposition des deux pièces engendrait un certain trouble. De fait, en examinant attentivement les deux images, on découvrait assez rapidement qu'elles étaient issues de deux bois différents, l'un étant la copie de l'autre. Mais on ne pouvait s'en apercevoir qu'en jouant au *jeu des sept erreurs*, en comparant de petits détails, le pli d'une robe, l'écartement des yeux, la longueur d'un coup de ciseau…

Sans aller jusqu'à ce cas extrême, il est évident que la simple description ne permet pas d'établir en toute rigueur des catalogues collectifs. Il est évident que l'on trouvera plutôt souvent des occurrences de chaines de *descripteurs* strictement identiques pointant vers des exemplaires totalement distincts.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Des recueils numériques ?

Alors que faire ? Faut-il renoncer à faire entrer les éphéméras une logique de catalogue de bibliothèque ? Les collationner et les décrire seulement dans une logique de type « archive », ou « manuscrit », en usant, par exemple, d'une DTD-EAD[11] ? C'est une solution qui semble raisonnable. On perd, effectivement, la possibilité de pouvoir rassembler à coup sûr sous une même et unique notice des pièces identiques… Mais, en toute honnêteté, est-ce une opération réellement possible si on l'applique à l'ensemble des types d'imprimés ?

On aboutit à un traitement *par lot*, proche de celui des fonds d'archives, et comparable à la constitution de *recueils*, selon la pratique des collectionneurs ; on compose ce que l'on appelle des *recueils factices* dans le vocabulaire des bibliothécaires. Remarquons que c'est la pratique utilisée, fréquemment, par la Bibliothèque nationale, puis par la BnF, pour certaines collections de tracts ou d'imprimés occasionnels.

Imaginé, primitivement, comme solution de présentation et de conservation pour les imprimés trop minces pour être reliés à part, le *recueil factice* regroupe souvent des pièces ayant un lien entre elles — même s'il existe des recueils factices sans cohérence particulière. Ce rassemblement sous une même entité présente plusieurs avantages. Il offre la possibilité de traiter intellectuellement les imprimés qui le composent pièce à pièce sans détruire l'unité physique, et intellectuelle le cas échéant, du recueil, ni handicaper le repérage des autres imprimés composant le recueil. Cette pratique permet également de ranger ce recueil sous un titre forgé explicite.

Quand les pièces ont été rassemblées avec pertinence, la consultation du recueil permet de « découvrir » certaines pièces qu'il aurait été difficile de trouver autrement que par une logique de « proximité » — un peu à la manière des « découvertes » que peut faire un lecteur dans une bibliothèque en libre accès.

La consultation visuelle des éphéméras est sans doute la meilleure des solutions pour repérer des exemplaires issus d'une même édition, ou, au contraire, distinguer des exemplaires que la description pourrait faire confondre. La consultation visuelle permet également d'embrasser une masse d'information plus importante, notamment d'éléments que les mots de la langue sont incapables de décrire — on retrouve la même logique dans la lecture d'une bande dessinée : la vision de la succession des cases offre une matière bien plus riche que la seule lecture des « bulles » et des textes narratifs en encadré[12].

11 Pour Encoded Archival Description (Description archivistique encodée).

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

La technologie permet aujourd'hui de réaliser des sortes de *recueils factices virtuels* par la numérisation des pièces — les éphéméras sont, remarquons-le, particulièrement faciles à numériser sur scanners à plat : petite taille, nombre de pages limité, etc. — je ne parle pas, bien sûr, des affiches qui sont un cas particulier. Les pièces numérisées pourraient être rangées virtuellement *dans autant de recueils que le nécessiterait la construction intellectuelle du corpus*. On peut même imaginer des recueils « à la carte », qui seraient construits en fonction des recherches des lecteurs, sous une forme collaborative, comme le permettent les fonctionnalités du web 2.0.

On peut imaginer, dans un avenir, proche ou lointain, l'utilisation d'outils de recherche purement visuels, qui utiliseraient les fonctionnalités de reconnaissance de forme. Les réalisations « grand public » que l'on trouve sur certains moteurs de recherche sont peu convaincantes, mais je crois au potentiel de ce type d'outil.

Il reste qu'il est dommage de devoir renoncer à un *catalogage par édition*, structurellement comparable au catalogage bibliographique pour les livres. Mais justement, pouvoir disposer d'images numériques des éphéméras ne permet-il pas de dénouer le problème ? Le catalogueur aurait à sa disposition l'image de la pièce cataloguée ailleurs, ce qui lui permettrait de prendre la décision, soit de récupérer la notice existante et d'y accrocher une notice d'exemplaire, soit de créer une nouvelle notice s'il estime qu'il s'agit d'une autre *édition*.

Nous sommes tous Charlie

Depuis les années 1990, le catalogage des bibliothèques est secoué par une petite révolution conceptuelle. Un groupe d'expert de l'IFLA[13] travaille sur une nouvelle modélisation des notices bibliographiques connues sous le nom de FRBR[14] — pour *Functional Requirements for Bibliographic Records*, en français : Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. La caractéristique principale de cette nouvelle modélisation, c'est de proposer trois « groupes d'entités», c'est-à-dire trois *voies d'accès* au document. Les « entités » de chacun de ces groupes sont autant de subdivisions s'emboîtant les unes dans les autres. Si le premier groupe, déclinant des entités à partir de la notion *d'œuvre* n'est pas très pertinente pour décrire des éphéméras, les groupes 2 et 3, décrivant respectivement des *personnes physiques* et

12 Voir Thierry Groensteen, *Système de la bande dessinée* (2e édition), Paris, Presses universitaires de France, coll. « Formes sémiotiques », 2011, 206 p.

13 International Federation of Library Association and Institutions.

14 Les FRBR ont été développées à partir de 1991 par un groupe d'expert de l'IFLA, puis adoptées en 1997 par le Comité permanent de la Section de Catalogage l'IFLA et publiées en 1998.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

des *sujets* pourrait être des solutions intéressantes de modélisation pour un catalogage des ephéméras.

Un catalogage issu d'une modélisation FRBR pourrait contourner la délicate question de l'indexation et éviter les listes interminables de mots-clés. Cela permettrait également de sortir d'une logique de *typologie* — par support, par producteur, par fonction… — ou d'éviter un simple classement par fonds.

Prenons comme exemple les graves événements de janvier 2015 à Paris. La réponse aux attentats djihadistes a généré une production foisonnante d'éphéméras, tant imprimés que reproduits par d'autres méthodes. Si certains de ces produits ont bien un caractère d'*unica* — des slogans ou des dessins originaux collés sur le monument de la place de la République, par exemple — la plupart sont bien des *multiples*, reproduisant, avec des variantes, la phrase fétiche « Je suis Charlie », se détachant, le plus souvent, sur une surface noire en respectant une typographie particulière. Ces différentes manifestations du sujet « Je suis Charlie » pouvant être des pancartes, des tracts, des autocollants, des étiquettes ou objets divers ; pouvant être imprimées ou reproduites au feutre ; pouvant être traduites en d'autres langues ; pouvant être déclinées — le mot « Charlie » étant remplacé par un autre, tout en restant une allusion claire et évidente à la phrase de base.

L'ensemble de ces éphéméras peut, lui-même, être rattaché à une abondante production éditoriale — livres, périodiques… — qu'il serait intéressant de faire figurer en contrepoint ; cette production reprenant souvent la phrase fétiche « Je suis Charlie » comme une sorte de logotype — un logotype à la fois facilement reconnaissable et relativement instable, comme dans ses manifestations « éphémères ».

J'espère que certaines de ces manifestations ont été conservées, qu'elles seront un jour versées dans des fonds publics, ou des fonds privés communicables… et surtout qu'elles pourront être reliées intellectuellement, et catalographiquement entre elles.

***

En conclusion, il nous reste à mettre en place un grand chantier, un grand chantier dont les étapes pourraient être les suivantes.

En premier lieu, il faudra procéder à un dépistage d'ensembles d'éphéméras, qu'il s'agisse de fonds constitués ou d'éléments à repérer dans des fonds divers. Ensuite, il sera nécessaire de peaufiner une mise au point de listes d'autorités pour les *producteurs* — personnes physiques ou personnes morales, c'est-à-dire : auteurs,

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

imprimeurs, éditeurs, acteurs publics, associations, firmes commerciales, etc. La tâche suivante sera la constitution de listes d'autorités *matières*, ou, mieux *sujets*, au sens des FRBR, et d'une typologie de référence.

Suivra la numérisation des pièces, et le stockage dans des réservoirs numériques en conservant dans des métadonnées à la fois la localisation des pièces et les données de catalogage. Il sera alors possible de réaliser des corpus de *recueils numériques* et/ou de développer des interfaces de « recueil *à la demande* ».

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

PLAN

- Les éphéméras aux Archives nationales
- Deux types de catalogages
- Quel type de catalogage & quelle typologie ?
- Des recueils numériques ?
- Nous sommes tous Charlie

AUTEUR

Philippe Nieto
Voir ses autres contributions

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.